

# **SEANCE ORDINAIRE DU 6 FEVRIER 2018**

## **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte-rendu du 28 novembre 2017
2. Urbanisme :
  - rapport commission urbanisme du 23 janvier 2018
  - éclairage public : lampes de substitution
  - clocher : travaux de maintenance
  - aménagement de l'école élémentaire : devis de missions complémentaires
  - école élémentaire : demande de subvention
3. ONF :
  - forêt travaux patrimoniaux, d'exploitation et état de prévision des coupes (ventes de bois)
  - état d'assiette 2019
4. Finances : modulation de la majoration de valeur locative cadastrale des propriétés non bâties situées en zone urbaine ou à urbaniser
5. Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action sud : approbation
6. Conseil transfrontalier
7. Divers

**Secrétaire de séance :** Martine WALTER,

**Membres présents :** Denis SCHULTZ, Jean-Paul BRUGGER, Anny RIEGEL-SUR, Fabienne TUSSING, Pierre SCHNEIDER, Martine WALTER, Maurice WEIBEL, Jean-François MAILLOT, Nathalie JACQUEMIN, Bruno KIENNERT, Amandine FAUVET, Laurent REINHOLD, Gwendoline HURSTEL.

**Membres excusés :**

Luc SCHIMPF, sans procuration,

**Point de l'ordre du jour N° 1.**

**Objet :** Approbation du compte-rendu du 28 novembre 2017

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N°2.**

**Objet : Urbanisme :**

**- Rapport de la commission du 23 janvier 2018**

Jean-Paul BRUGGER fait lecture à l'assemblée du rapport de la commission d'urbanisme du 23 janvier 2018

**- éclairage public : lampes de substitution**

**Eclairage public :** interdiction des lampes à vapeur de mercure.

Ces lampes (sources) sont interdites à la vente depuis avril 2015. Sur 175 candélabres répertoriés, une soixantaine utilise encore ces sources. En réserve nous ne disposons plus que de quelques ampoules de récupération. Quatre solutions techniques :

- remplacement des candélabres à raison de 1200 à 2500 € pièce HT
- remplacement des luminaires avec conservation des mâts à raison de 500 à 600 € pièce HT
- recours de substitution à des ampoules à iodure métallique données pour 22 000 h de fonctionnement et une puissance de 85 W. Prix pour 10 pièces : 458 € HT.
- recours de substitution à des ampoules LEDS données pour une durée de 40 000 H et une puissance de 35 W. Ces sources fonctionnent directement sur le courant de 230 V ou sur le courant transformé (ballast) des lampes à mercure. Prix pour 10 pièces : 554,60 € HT.

**La commission propose l'achat de dix ampoules à LEDS pour 554,60€ HT. (devis Siehr).**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de retenir le devis Société SIEHR – Route de Kertzfeld- 67230 BENFELD pour un montant de 554,60 € HT soit 665,52 € TTC et **d'autoriser le Maire** à signer tous les documents y afférents.

**Adopté à l'unanimité**

**- clocher : travaux de maintenance**

**- Devis BODET/VOEGELE pour les travaux du clocher.** Le contrat de maintenance en cours a été signé le 28/11/1989 avec la société Bodet.

- devis BODET : 4 314, 00 € HT avec échelle et ligne de vie

- devis VOEGELE : 3 593,00 € HT ; avec échelle meunière sans ligne de vie, nécessite en plus l'installation d'un garde-corps sur la passerelle moteur, installation non chiffrée.

**Proposition de la commission : propose de retenir le devis BODET**, afin de sécuriser totalement l'accès au clocher.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de retenir le devis Société BODET – 19 Route de Brumath – 67550 VENDENHEILM pour un montant de 4 314,00 € HT soit 5 176,80 € TTC ,**d'autoriser le Maire** à signer tous les documents y afférents et de demander une participation de 15 % sur le montant HT au Conseil de Fabrique de Sand.

**Adopté à l'unanimité**

**- Aménagement d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire**

Le Maire rappelle que lors du conseil du 28 novembre 2017, la décision de retenir comme Maître d'oeuvre l'architecte M. CHITTIER pour le réaménagement de l'école élémentaire : agrandissement de l'école élémentaire de Sand par la création d'une salle de classe supplémentaire. Il présente le projet à l'assemblée, ainsi que le coût estimatif détaillé du projet et le plan de financement prévisionnel

**Vu** l'exposé et la présentation du projet par le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de retenir le projet d'agrandissement de l'école élémentaire de Sand par la création d'une salle de classe supplémentaire , tel que présenté par le Maire.

**Adopté à l'unanimité**

Le Maire présente le coût estimatif du projet à l'assemblée,

## COÛT ESTIMATIF DÉTAILLÉ DU PROJET

POSTES DE DÉPENSES (par corps de métier)	MONTANT H.T.
1 - Gros œuvre	55 410 €
2 - Charpente	6 400 €
3 - Étanchéité	4 940 €
4 - Serrurerie	29 770 €
5 - Menuiserie extérieur Alu	22 050 €
6 - Plâtre isolation	19 655 €
7 - Menuiserie bois	10 530 €
8 - Électricité	11 500 €
9 - Sanitaire	3 600 €
10- Chauffage	9 300 €
11 - Carrelage	1 008 €
12 - Sols souples	8 500 €
13 - Peintures	8 908 €
14 - Divers	1 429 €
Honoraires	26 520 €
<b>TOTAL</b>	<b>219 520 €</b>

## PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

### Coût des travaux **Hors Taxes** (ne pas faire figurer le FCTVA)

Financement	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (joindre la copie de la décision d'octroi)	Taux
<b><u>Aides Publiques</u></b>				
Union Européenne				
Subvention D.E.T.R.				
Autres subventions de l'État : - FNADT - DSIL				
Région				
Département	87 808 €			40 %
Fonds de concours				
Autres subventions (ADEME, Agence de l'eau...)				
<b>S/T subventions publiques</b>				
<b><u>Aides privées</u> (CAF...)</b>				
<b><u>Participation du maître d'ouvrage</u></b>				60 %
- Autofinancement	131 712 €			
- Emprunt				
<b>TOTAL</b>	<b>219 520 €</b>			<b>100 %</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de retenir le projet d'agrandissement de l'école élémentaire de Sand par la création d'une salle de classe supplémentaire, **APPROUVE** le coût estimatif du projet et ainsi que le plan de financement tel que présenté par le Maire.

**Adopté à l'unanimité**

- aménagement de l'école élémentaire : devis de missions complémentaires

L'architecte travaille sur le dossier du permis de construire. Il nous soumet plusieurs devis d'études complémentaires à sa mission :

- **Mission SPS**, mission de coordination sécurité et santé pour le déroulement du chantier :

- devis ASPS : 600,00 € HT soit 720,00 € TTC

- devis DEKRA : 1 845,00 € HT soit 2 214,00 € TTC

- devis QUALICONSULT : 1 472,00 € HT soit 1 766,40 € TTC

**L'architecte nous propose d'adopter le devis ASPS.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de retenir les devis de la société **ASPS** – 11 rue des Chênes- 67110 DAMBACH pour la mission **SPS** tel que présenté , et **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents y afférents.

**Adopté à l'unanimité**

- **Mission de contrôle technique**, validation des dispositions techniques en liaison avec le bureau structure, validation des dispositions de sécurité et d'accessibilité pour la commission d'accessibilité et de sécurité.

- devis DEKRA : 2 980, 00 € HT soit 3 576,00 € TTC

- devis QUALICONSULT : 2 950, 00 € HT soit 3 540,00€ TTC

**L'architecte nous propose d'adopter le devis QUALICONSULT.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de retenir le devis de la société **QUALICONSULT** – 2 rue des Hérons – 67960 ENTZHEIM pour la mission de **contrôle technique** tel que présenté , et **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents y afférents.

**Adopté par 11 (onze) voix pour, 1 (une) voix contre de Bruno KIENNERT et 1 (une) abstention de**

**Laurent REINHOLD.**

- **Etude technique**, étude des structures.

- devis VOLUMES IMAGES, ancien bureau Grignon : 3200, 00€ HT soit 3 840,00 € TTC

Ce bureau a déjà travaillé pour les réaménagements précédents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de retenir les devis de la société **VOLUMES IMAGES** - 1a rue de Pégase- 67960 ENTZHEIM pour l'étude **technique** tel que présenté , et **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents y afférents.

**Adopté à l'unanimité**

- **Repérage amiante**, avec des prélèvements, disposition exigée par le Code du Travail.

- devis ASPS : 470,00 € HT soit 564,00 € TTC.

Le Maire après entretien avec l'architecte propose au conseil d'adopter le devis de ASP pour le repérage amiante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de retenir le devis de la société **ASPS** – 11 rue des Chênes- 67110 DAMBACH pour la mission **repérage d’amiante** tel que présenté , et **d’autoriser** le Maire à signer tous les documents y afférents.

**Adopté à l'unanimité**

- école élémentaire : demande de subvention

- **stage d'équitation** aux écuries du Giesen, 4 jours pour 54 enfants du CP au CE2. Coût par élève : 67 € ; subvention de l'OVS : 7 € par enfant reste 60 € par enfant à la charge des familles. Habituellement la commune donne par enfant et par jour 7€ de subvention. Pour ce cas précis la directrice ne demande qu'une aide de 7 € par enfant pour l'ensemble du stage, soit 378 € en tout. **La commission propose au Conseil d'adopter cette aide de 7 € par enfant pour la totalité du stage.**

- **stage Kayak pour les CM1-CM2**, un stage de 5 demies journées pour 27 enfants. Coût par élève : 58 € ; subvention de l'OVS : 3 € par enfant soit 55 € à la charge des familles. La Directrice demande une aide de 7 € par enfant pour la totalité du stage, soit 189 €. **La commission propose au Conseil d'accorder cette aide de 7 € par enfant pour la totalité du stage.**

- la Directrice demande l'inscription au budget 2018 d'un montant de 240 € pour une sortie théâtre à Strasbourg (coût du transport). **La commission propose au Conseil d'adopter ce montant.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de verser une subvention de **378 € pour le stage d'équitation**, une subvention de **189 € pour le stage Kayack** et une inscription au budget primitif de 2018 d'un montant de **240 € pour la sortie théâtre** correspondant au coût du transport.

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 3.**

**Objet : ONF :**

**Forêt : travaux patrimoniaux et état de prévision des coupes (ventes de bois)**

**Programme des travaux d'exploitation 2018 – Etat de prévision des coupes.**

Sur proposition de la commission agriculture-forêt-environnement, le Maire présente le programme des travaux d'exploitation - état de prévision des coupes établi par l'O.N.F. pour 2018.

- **Prévision des coupes à façonner.**

La recette nette H.T. hors maîtrise d'œuvre est de 9 340 €

Le bilan net prévisionnel H.T. est de 8 569 €

- **Programme de travaux patrimoniaux 2018 :**

Le total des travaux prévisionnels H.T. maîtrise d'œuvre et assistance à la gestion de la main d'œuvre est de H.T. 14 945 €

VU l'exposé du Maire ;

VU les documents remis par l'O.N.F. ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

## **DÉCIDE :**

- **D'adopter** le programme prévisionnel des coupes ainsi que le programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux pour l'année 2018,
- **D'adopter** les conventions de maîtrise d'œuvre avec l'Office national des Forêts,
- **D'autoriser** le Maire à signer les programmes de travaux respectifs.

Pour mémoire, l'EPC ne tient pas compte des frais générés par l'adhésion au SIVU, ni la part salariale des bûcherons.

### **Adopté à l'unanimité**

#### - état d'assiette 2019

#### **Forêt communale : approbation de l'état d'assiette 2019.**

Le Maire soumet au conseil municipal l'état d'assiette 2019, qui correspond au martelage des arbres qui seront coupés en 2019. L'état étant conforme au plan d'aménagement forestier, il propose de l'adopter.

### **Adopté à l'unanimité**

#### Point de l'ordre du jour N° 4.

**Objet : Finances : modulation de la majoration de valeur locative cadastrale des propriétés non bâties situées en zone urbaine ou à urbaniser**

Vu les explications du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de ne pas instaurer la modulation de la majoration de valeur locative cadastrale des propriétés non bâties situées en zone urbaine ou à urbaniser.

### **Adopté à l'unanimité**

#### Point de l'ordre du jour N° 5.

**Objet : Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action sud : approbation**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.



## **Exposé des motifs :**

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Sud sont les suivants :

- Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité
- Conforter les filières courtes et d'excellence
- Vivre une Terre d'humanisme, d'art et de culture, des bords du Rhin aux vallées vosgiennes
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Sud qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré,

**Vu** le Code Général des collectivités locales ;

**Vu** la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017 ;

**Vu** le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Sud ;

Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin

### **DECIDE**

- d'approuver le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :
  - les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
  - les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
  - les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante
- de charger Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

#### **Point de l'ordre du jour N° 6.**

**Objet : Conseil transfrontalier**

La date retenue pour le conseil transfrontalier sera le 19 mars 2018.

#### **Point de l'ordre du jour N° 7.**

**Objet : Divers**

**- équipements pour les agents techniques communaux**

Jean-Paul BRUGGER informe l'assemblée qu'il faudrait remplacer la tronçonneuse et la perceuse à percussion. Il propose le devis de la Maison CROVISIER de Benfeld pour le remplacement de la tronçonneuse d'un montant de 419,30 € HT soit 503,16 € TTC ; et le devis de SIEHR de Benfeld pour le remplacement de la perceuse à percussion d'un montant de 489,42 € HT soit 587,30 € TTC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de retenir le devis de la Maison Crovisier – 3 rue des Antiquaires – 67230 BENFELD pour le remplacement de la tronçonneuse d'un montant de 419,30 € HT soit 503,16 € TTC ; le devis de la Société SIEHR – Route de Kertzfeld- 67230 BENFELD pour le remplacement de la perceuse à percussion d'un montant de 489,42 € HT soit 587,30 € TTC, et **d'autoriser le Maire** à signer tous les documents y afférents.

**Adopté à l'unanimité**

Autres points :

- Point GEMAPI
- Salle multifonction : point sur l'avancement,
- CME le 10/02/2018 à 10h30,
- Carnaval des enfants le 18/02/2018 à 14h30,
- Waldspeck 18/02/2018 à 12h à SAND (Allemagne),
- Balayage de la rue du 1<sup>er</sup> décembre le 07/02/2018,
- Remise des prix des Maisons fleuries le 02/03/2018 à 19h30,
- Nouvelles entreprises : de communication à Sand : Le Bonbattle, et l' Onglerie de Marianne,
- Recensement : 78 % des logements ont été recensés,
- Commission culturelle : le 20/03/2018 à 20h,
- Commission des finances : le 27/03/2018 à 20h,
- Prochain conseil municipal le 03/04/2018 à 20h,

Le conseil municipal est clos à 22h05.

